

Recommandations de la Haute autorité de santé sur le repérage et signalement de l'inceste par les médecins : reconnaître les maltraitances sexuelles intrafamiliales chez le mineur - mai 2011

01/05/2011

Elaborées à la demande de la Direction générale de la santé dans la continuité des travaux déjà engagés sur les violences interpersonnelles et de leur impact sur la santé, ces recommandations ont pour objectifs de favoriser un repérage précoce, de rappeler le contexte réglementaire, dont la méconnaissance peut être source de retard dans la mise en œuvre de la protection judiciaire, de former et informer les professionnels sur ce sujet et favoriser les échanges interdisciplinaires.

Méthode	Recommandation pour la pratique clinique
Promoteur	Haute Autorité de Santé
Objectifs	<p>Ces recommandations portent sur l'inceste, soit les maltraitances sexuelles envers un mineur, au sein de sa « famille », telles que définies par la loi du 8 février 2010. Ce choix est guidé par le contexte particulier (poids du secret, retentissement psychologique important, ..) dans lequel ont lieu ces agressions. Elles ont été élaborées à la demande de la Direction générale de la santé dans la continuité des travaux déjà engagés sur les violences interpersonnelles et de leur impact sur la santé. Les maltraitances sexuelles intrafamiliales chez le mineur ont des répercussions à court et long terme sur la santé physique, le développement psychologique et le bien-être psychosocial des victimes. Les professionnels de santé et plus particulièrement les médecins, qu'ils exercent en libéral, à l'hôpital, dans les services de santé ou à l'école font partie des acteurs de proximité les plus à même de reconnaître les signes évocateurs d'une maltraitance sexuelle ainsi que les situations à risque. Les objectifs de ces recommandations sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser un repérage précoce, en effet plus la prise en charge est rapide plus elle s'avère efficace ; • rappeler le contexte réglementaire, dont la méconnaissance peut être source de retard dans la mise en œuvre de la protection judiciaire ; • former et informer les professionnels sur ce sujet et favoriser les échanges interdisciplinaires.
Recherche documentaire	Janvier 1999 à décembre 2010
Version	Document initial
Date de validation	mai 2011

[Maltraitance sexuelle - Fiche de synthèse](#)

[Maltraitance sexuelle - Recommandations](#)

[Maltraitance sexuelle - Argumentaire](#)

[Maltraitance sexuelle - Fiche signalement](#)